

VOIX DES MÉTALUX

N° 150 - NOVEMBRE 1967

NOUS VIVONS ACTUELLEMENT UN ENJEU IMPORTANT.

— DEPUIS PLUSIEURS ANNEES, NOS PATRONS REFUSENT DE NEGOCIER ET ILS SENTENT APPROCHER LE MOMENT OU IL FAUDRA CEDER.

— C'EST POURQUOI LES FORCES DE L' « ORDRE » VIENNENT AU SECOURS DE L'ORDRE PATRONAL.

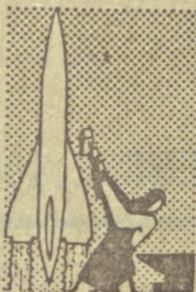
LA C.F.D.T. A PROTESTE CONTRE LA POSITION DU PREFET DE LA SARTHE ET LES BRUTALITES POLICIERES DU MANS

CFDT

Ci-dessous : Un aspect des manifestations du Mans, le 26 octobre, qui ont fait une quarantaine de blessés.



FEDERATION GENERALE DE LA METALLURGIE C.F.D.T.



Vie de notre

Fédération Générale de la Métallurgie

LE CONSEIL DE LA F.G.M. S'EST RÉUNI

Le Conseil de notre Fédération s'est réuni les 12, 13 et 14 octobre. Les 35 membres présents étaient, outre ceux du Secrétariat national, des responsables des régions et des branches d'industrie.

Le Conseil fédéral, après avoir dressé le bilan de l'action de ces derniers mois pour :

- l'abrogation des ordonnances S.S. ;
- la garantie de l'emploi ;
- la revalorisation des salaires ;
- la réduction de la durée du travail avec compensation de salaire ;
- le droit syndical,

a précisé les positions de la F.G.M. pour la poursuite et le développement de la lutte

Le Conseil fédéral a, d'autre part, examiné certains problèmes concernant le fonctionnement des sections, des syndicats, des Unions régionales Métaux et des Unions nationales de Branches d'industrie tels que la politique fédérale d'aide au développement, la situation des effectifs et le prix du timbre métallurgie C.F.D.T. pour 1968.

Enfin, le Conseil fédéral a consacré une partie de ses travaux à la préparation :

- du Congrès fédéral C.F.D.T. du 9 au 12 novembre 1967 à Issy-les-Moulineaux dans la région parisienne ;
- du Congrès fédéral de la F.G.M.-C.F.D.T. du 25 au 28 avril 1968 à Rouen.

LE CONSEIL NATIONAL SIDÉRURGIE C F D T S'EST RÉUNI A MAIZIÈRES-LES-METZ DU 6 AU 8 OCTOBRE

L'objectif de la branche pour les années à venir est d'amener le patronat de la sidérurgie à négocier nationalement une convention couvrant l'ensemble des travailleurs de cette industrie. Elle devrait porter les aspects prioritaires suivants :

- Garantie de l'emploi ;
- Droit syndical ;
- Salaire garanti ;
- Réduction du temps de travail (dont âge de la retraite) ;
- Formation professionnelle.

LES CONTACTS F. I. M. (ITALIE) ET C. F. D. T. (FRANCE)

BRANCHE NAVALE EN ITALIE

Dans le cadre des échanges entre notre Fédération et la F.I.M.-C.I.S.L., une délégation de la branche navale C.F.D.T. s'est rendue en Italie du 27 au 30 septembre.

La délégation a, notamment, visité les chantiers de Sestri à Gênes, de Monfalcone et pris contact avec les syndicalistes F.I.M. de ces différentes entreprises.

Un bref contact fut pris avec les syndicalistes yougoslaves de Koper.

Faisant suite à la visite de la délégation F.I.M. en juillet dernier en France, ces rencontres renforcent les liens entre les travailleurs français et italiens de la Construction navale face aux mêmes problèmes d'emploi et de conditions de travail.

BRANCHE AUTOMOBILE EN FRANCE

Une délégation de la F.I.M. italienne composée de responsables syndicaux de l'automobile est venue en France du 24 au 28 octobre.

Nos camarades de chez Fiat, Alfa-Roméo et Ferrari ont visité les sections C.F.D.T. Berliet-Lyon, Peugeot-Sochaux, Renault-Flins ainsi que le Syndicat des Travailleurs de l'Automobile de la Région parisienne.

Cette visite faisait suite à une rencontre semblable en Italie d'une délégation de l'Union Fédérale Automobile C.F.D.T. en juin dernier.

Ci-dessous :

Les membres de la délégation française avec les responsables de la F.I.M. de Turin ainsi qu'Alberto Gavioli, responsable de la branche Automobile de la F.I.M. lors de la visite française en Italie.



LES INTERS C.F.D.T. S'ORGANISENT ET ADAPTENT LEURS STRUCTURES

Pour répondre à la vague actuelle des rapprochements industriels, la C.F.D.T. a organisé, ces dernières semaines, une série de réunions au plan des groupes, afin d'harmoniser les positions des différentes sections syndicales et de mieux coordonner l'action.

Voici les échos des plus importantes.

ALSTHOM NEYRPIIC

Nos camarades de ces entreprises se sont réunis toute la journée du 30 septembre afin surtout de voir ensemble comment l'accord d'entreprise actuel pourra bénéficier au maximum aux deux établissements.

HISPANO ALSACIENNE

Vient de tenir une session de deux jours près d'Orléans les 20 et 21 octobre. Devant les bouleversements encore prévisibles dans la société, nos camarades ont décidé d'entreprendre une série de démarches très importantes au niveau même où se prennent les décisions.

BABCOCK - ATLANTIQUE FIVES LILLE CAIL

A, lui aussi, été l'objet d'une journée de travail le 21 octobre entre nos camarades des usines correspondant au nouveau groupe. Une structure de liaison a été mise en place afin de pouvoir répondre syndicalement aux problèmes nouveaux posés par cette nouvelle société.

THOMSON C.S.F.

Ont tenu plusieurs réunions très importantes durant le mois et ont travaillé en particulier toute la journée du 31 octobre afin, là aussi, de préciser des positions offensives et les formes de lutte à opposer aux nouvelles orientations de la société. Des grèves sont en cours dans les différents établissements.

LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS C. E. RADIOTECHNIQUE A CAEN

La C.F.D.T. obtient dans les trois collèges 80 % des voix et 6 élus titulaires.

C.F.D.T. : 848 voix, 80 %, 6 élus titulaires.

C.G.T. : 158 voix, 15 %, 1 élu titulaire.

C.G.C. : 63 voix, 5 %, pas d'élu titulaire.

COLLEGE DES OUVRIERS ET EMPLOYES

C.F.D.T. : 610 voix, 3 délégués titulaires.

C.G.T. : 158 voix, 1 délégué titulaire.

COLLEGE TECHNICIENS MAITRISE

C.F.D.T. : 189 voix, 2 délégués titulaires.

C.G.C. : 22 voix, pas d'élu titulaire.

COLLEGE DES INGENIEURS ET CADRES

C.F.D.T. : 49 voix, 1 délégué titulaire.

C.G.C. : 41 voix, pas d'élu titulaire.

LA F.G.M. A PARTICIPÉ A UNE CONFÉRENCE DE LA F.I.O.M. POUR LES INDUSTRIES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES

Deux représentants de notre Fédération (J. Maire et A. Acquier) ont participé à la Conférence mondiale organisée par la Fédération Internationale des Ouvriers sur Métaux (F.I.O.M.) du 22 au 25 septembre 1967 à La Haye.

Cette conférence a rassemblé 110 syndicalistes hommes et femmes. Présidée par W. Carron, président de la Section des Industries mécaniques de la F.I.O.M., elle avait pour objet l'étude des développements économiques et technologiques et leurs conséquences sociales dans les divers secteurs des industries mécaniques et électriques.

Ces travaux ont porté sur :

- l'élaboration de propositions con-

crètes visant à protéger les travailleurs face à l'introduction de machines-outils à commande numérique :

- l'expansion des consortiums à ramifications mondiales et le nécessaire renforcement de l'action syndicale et de la solidarité internationale des métallurgistes.

Les débats portèrent également sur la sécurité de l'emploi et la garantie de revenu, les conditions de travail et les prestations sociales, la politique contractuelle, les problèmes de la femme au travail et la planification économique et sociale.





L'ACTION...

DURANT le mois d'octobre, des centaines de milliers de métallurgistes ont été à l'action et cela sous les formes les plus diverses : grèves, manifestations, délégations, pétitions, popularisation des positions.

Ils l'ont été avec les salariés des autres professions sur les problèmes généraux qui concernent l'ensemble des travailleurs : Sécurité sociale, emploi, notamment.

Ils ont agi aussi dans le cadre de leurs revendications particulières : salaires, conditions de travail et emploi.

Il est impossible de relater ici l'ensemble de ces actions, cette « V.M. » ne peut que relater succinctement quelques actions qui ont plus particulièrement marqué ces dernières semaines et qui devraient préparer les actions d'envergure nécessaires pour infléchir la politique gouvernementale et patronale.

Ils ont agi aussi dans le cadre de leurs revendications particulières : salaires, conditions de travail et emploi.

le film de
l'importante
manifestation
du **26 octobre**
à **Mulhouse**

Semaine d'action

La semaine du 9 au 14 octobre a été marquée, dans l'ensemble du pays, par des arrêts de travail et des manifestations et les métallos y ont pris une part active.

Décidée par les Confédérations C.F.D.T. et C.G.T., malgré le refus de la Confédération et en notant qu'en plusieurs endroits F.O. participait aux manifestations, cette semaine d'action a montré la volonté des travailleurs de s'opposer à la politique gouvernementale en matière de Sécurité sociale.

Il faut noter que l'action se poursuit comme le prouvent, de façon spectaculaire, les manifestations du Mans.

Région parisienne

Plusieurs centaines d'actions dans les entreprises durant ces dernières semaines, à noter :

— débrayages dans l'ensemble de la S.N.E.C.M.A., à la Cie de Réparation de moteurs d'avion à Issy-les-Moulineaux, à la C.S.F. Malakoff et Corbeville, à la Thomson-Houston Bagneux, à Sulzer-Mantes, Idéal-Standard à Dammarie-les-Lys, Babcock à La Courneuve, Decauville-Corbeil, Renault Flins.

C. S. F.-Thomson

Des actions sont en cours à la Thomson et à la C.S.F. du fait de la fusion de ces deux entreprises, des débrayages ont eu lieu aux C.S.F. Corbeville, Cholet, Malakoff, Brest.

Une rencontre est prévue à l'échelon Thomson-C.S.F. entre la C.F.D.T. et la C.G.T. afin de coordonner au niveau des trusts et d'amener les directions générales à une réelle négociation sur les problèmes posés par la fusion.

Région de Bourgogne

Montbard. — 70 professionnels de Vallourec se sont mis en grève illimitée le 20 octobre pour la suppression du travail au rendement et pour un salaire horaire fixe garanti.

Genlis. — Deux grèves de 24 heures.

Le Creusot-Montchanin. — Diverses actions : débrayages et manifestations pour les salaires, la préretraite, l'emploi dans la région, l'embauche des jeunes et les ordonnances.

Autun. — Débrayages à Idéal-Standard pour les salaires.

Schneider-Le Mans

Après une action qui a duré plusieurs semaines et qui a été marquée par de nombreux débrayages et manifestations sur la voie publique, un accord est intervenu le 13 octobre à l'usine Schneider-Radio-Télévision du Mans.

Les revendications portaient sur la suppression des licenciements et l'augmentation des salaires.

L'accord intervenu porte notamment sur une augmentation de 5,5 % au 1^{er} octobre (2 % ayant déjà été accordés au 1^{er} juin), un aménagement de la prime de transport et une prime de fin d'année, le préavis du personnel licencié non reclassé sera prorogé jusqu'au 1^{er} janvier.

...et les négociations ?

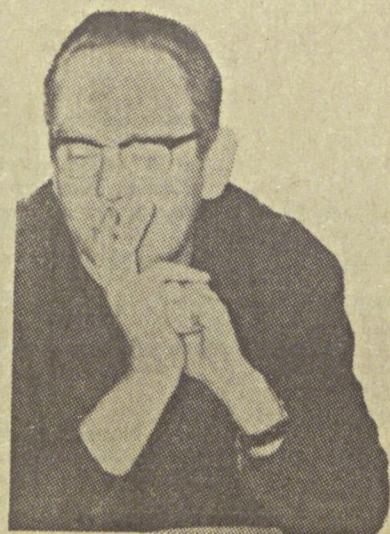
LA C.F.D.T. reçue au C.N.P.F., le jeudi 26 octobre 1967, a exposé aux patrons sa volonté d'entamer des négociations sur les problèmes importants actuellement vécus par les travailleurs.

A l'heure où nous écrivons, il semble bien que le C.N.P.F. renverra les organisations syndicales au niveau des structures contractuelles existantes, ce qui signifierait les conventions collectives régionales dont nous ne connaissons que trop les limites.

La Fédération envisage donc, dès maintenant, une série de démarches importantes afin de forcer les portes d'une véritable négociation.

pour vous

V M a demandé à



claude michelot

Secrétaire général de
l'Union Parisienne des Syndicats de la Métallurgie



DE l'extérieur, c'est-à-dire des autres provinces françaises, la région parisienne apparaît souvent comme une région privilégiée, en ce qui concerne l'emploi. En effet, l'importance même de la région, le nombre d'entreprises existantes, les moyens de locomotion « faciles »... semblent pour le travailleur des atouts non négligeables.

A l'heure où dans tout le pays un grand nombre de salariés ont à affronter des problèmes d'emploi et compte tenu du fait que la région parisienne apparaît souvent du dehors comme une région pilote, il nous a semblé utile de faire le point. La région parisienne, région privilégiée ?...

Claude Michelot, responsable de l'Union parisienne des syndicats de la Métallurgie C.F.D.T., répond à nos questions.

V. M.

CLAUDE, PEUX-TU NOUS SITUER COMMENT SE PRESENTE LE CHOMAGE DANS LA REGION ?

— Quelques chiffres sont à citer : D'après l'Assedic Métaux, il y avait en 1965 : 3.379 chômeurs déclarés et en septembre 1967, nous en sommes à 5.262. D'autre part, la durée moyenne du chômage, qui était d'un mois est maintenant passée à 5 mois.



MAIS, EN PLUS DE CE CHOMAGE STATISTIQUE, QUELS AUTRES VISAGES REVET CE PROBLEME DE LA SECURITE DE L'EMPLOI ?

— Il faut se dire qu'à Paris, toutes les branches de la Métallurgie sont représentées, de la fonderie à la bijouterie, de l'artisanat à l'entreprise ultramoderne. La diversité, l'importance de la région donnent au patronat une force, car il peut tout cacher et c'est ce qu'il fait.



COMMENT CELA ?

— En transformant des licenciements collectifs en licenciements individuels cumulés. C'est la chasse aux faibles, comme les malades, les femmes enceintes, ceux qui rendent peu. C'est aussi la chasse aux « faibles temporaires », ceux qui reviennent du service militaire

par exemple. C'est encore la purge des « surclassés », car la spécialisation, la qualification acquises par l'ancienneté finissent par gêner et on propose alors des reconversions inacceptables.



OUI, PARLONS DES MUTATIONS, DES RECLASSEMENTS

— En effet, parlons-en, car il existe une véritable science de la mutation impossible à accepter. « Vous êtes libre de refuser, mais on ne pourra vous garantir votre emploi actuel ». C'est ainsi que nos patrons ne licencient pas, refusent de se salir les mains, d'avoir l'honneur de leurs actes et jouent en quelque sorte les « Ponce-Pilate ».



PEUX-TU NOUS DONNER DES EXEMPLES ?

— Hélas ! Oui, plus que tu en désires sûrement.

A la C.G.C.T., des propositions sont faites qui font passer le temps de transport journalier de 2 heures à 5 heures.

Ou encore, cette femme O.S. qui a 20 ans d'ancienneté, donc on lui témoigne une certaine reconnaissance et pour ce faire, un nouveau poste de travail lui est proposé avec 1 F de moins de l'heure, soit 200 F au mois.

A un autre membre du personnel de 46 ans et 15 ans d'ancienneté, on lui propose un « reclassement » dans l'entreprise avec 27 % d'abattement sur le salaire de base. « Et vous comprendrez, Monsieur, que nous avons besoin

de savoir tout de suite, si vous acceptez notre proposition, ou si vous préférez être « libéré » ? ». Quelle liberté !

A la Radio Technique Suresnes, il est proposé à des femmes de 45 à 55 ans d'aller travailler à Rambouillet, soit 5 à 6 heures de transport en plus chaque jour. Pourquoi ne peut-on transporter les pièces puisqu'il s'agit de petit matériel ?

Il existe aussi une véritable politique d'encouragement à la démission, avec primes à la démission offertes à certains et pas à d'autres.

Par ailleurs, les mutations internes sont multiples. On donne un travail impossible à réaliser, créant ainsi un climat de pression constante et permanente. C'est une véritable mise en condition pour que les gens partent « librement ». Les disciples de l'hitlérisme n'ont pas fait mieux comme entreprise d'avilissement de la personne. Nous nous trouvons devant une véritable entreprise scientifique.



ET LES LICENCIEMENTS INDIVIDUELS ?

— Certaines lettres sont de véritables chefs-d'œuvre. On libère, on dégage, on tient à vous remercier et on vous regrette. En fait, on licencie très peu officiellement, mais il y a de plus en plus de chômeurs et la majorité des travailleurs baigne dans un climat de crainte.

Tous ces artifices patronaux falsifient la vérité sur le chômage, ce qui fait que beaucoup de travailleurs, ayant quitté leur emploi « librement », n'ont pas droit aux allocations ASSEDIC ou de chômage.



MAIS QUELLES SONT LES CAUSES DE CETTE SITUATION ?

— Nous en cumulons plusieurs. Comme partout, nous vivons des situations, des concentrations qui amènent des ateliers, des services en double.

Nous vivons aussi beaucoup de restructurations internes et c'est peut-être pire, car là, le but avoué est de rendre l'entreprise plus rationnelle, donc d'éliminer tout ce qui gêne et n'est pas rentable. Ceux que nous avons appelé les faibles ont alors la priorité.

Et puis aussi les décentralisations et notre région est certainement bien servie puisqu'il semble bien, qu'il a été décidé en haut lieu de laisser à Paris les tâches dites nobles comme la recherche et d'éliminer toutes les entreprises de production à majorité d'O.S.

Nous avons encore pas mal d'in-

L'INDUSTRIE DES MÉTAUX DANS LA RÉGION PARISIENNE

POUR la Métallurgie, ensemble de la région, c'est-à-dire l'ex-Seine et Seine-et-Oise, nous trouvons en 1967 :

796.000 métallurgistes, soit près de 40 % des métallurgistes français,
— dont pour la Ville de Paris elle-même :
261.000 en 1965 contre 276.000 en 1964.

A noter que ces emplois perdus ne sont, en général, pas partis en province.

18.000 établissements (toutes activités métaux), soit près de 35 % des entreprises métallurgiques françaises.

Mais 218 de ces établissements de plus de 500 salariés emploient à eux seuls 360.000 travailleurs.

quiétudes pour ne citer qu'Hispano-Suiza, Sud-Aviation et surtout Nord-Aviation, Thomson, C.S.F., C.I.T., Alcatel, la Mécanique Générale, Renault-Billancourt.



ET LA C.F.D.T. QUE FAIT-ELLE DANS TOUT CELA ?

— On peut dire que la véritable prise de conscience syndicale en Région Parisienne a commencé à se faire à l'occasion de la grève de 2 heures lancée par les Unions Métaux C.F.D.T. et C.G.T. le 24 février 1966.

Puis, il y a eu plusieurs mots d'ordre nationaux alternés avec des actions régionales liées aux discussions de la Commission paritaire. Il faut dire, à ce sujet, que l'accord signé par F.O. le 23 mai 1966 sur les salaires et refusé par la C.G.T. et la C.F.D.T. nous excluait, du même coup, des discussions prévues ensuite sur l'emploi et la maladie.

Nous ne désespérons cependant pas de rentrer dans la course sur ces problèmes.

En attendant dès 1966, nous avons saisi M. Jeanneney de la gravité du problème de l'emploi.

En juin 1967, M. Chirac, secrétaire d'Etat à l'Emploi, nous recevait et ne nous cachait pas que la situation était préoccupante mais qu'il fallait attendre les ordonnances A ce sujet, je pense que l'action que nous avons menée en commun avec la C.G.T. n'est certainement pas étrangère au peu qu'elles ont apporté.

Puis, nous avons encore revu M. Chirac dernièrement, qui souhaite maintenir ces contacts.

ET VOUS, PENSEZ-VOUS CELA NECESSAIRE ?

— Nous ne sommes pas opposés au principe de ces rencontres, mais si rien n'est fait sur le minimum du minimum, nous reconsidérerons notre position.

Ce minimum, c'est, par exemple, les licenciements de délégués qui continuent. Si on veut continuer le dialogue, il faut d'abord des délégués dans les entreprises et si nous voulons être forts, il faut que les travailleurs soient derrière les discussions.

Dans ce sens-là, je pense qu'un « dialogue » peut être efficace.

RECEUILLI

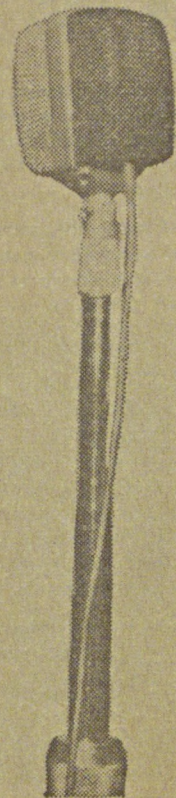
par

JOSEPH

ROSE

secrétaire

fédéral



POUR UN SALAIRE GARANTI



AVEC LA
C.F.D.T.

GRATIFICATIONS EN TOUS GENRES

266 Etablissements sur 367 soit 72 % distribuent des gratifications à leur personnel, gratifications constituant un élément parfois important et non garanti du revenu.

Ces gratifications, souvent soumises au bon vouloir patronal, portent les noms les plus divers et sur ce point l'imagination patronale est sans limite.

C'est ainsi que sur 367 établissements :

- 26 % ont une prime de fin d'année,
- 19 % une prime de vacances,
- 19 % une prime de résultats, baptisée suivant le cas : prime de productivité, de bilan, d'investissement, de bénéfices, de prospérité, de fin d'exercice, de participation, etc.
- 15 % ont une prime d'ancienneté et 9 % une prime exceptionnelle,
- 8 % une prime d'assiduité et 7 % se rapportant au temps (mensuelle, trimestrielle, annuelle, etc.)

— A noter que le 13^e mois reste une exception.

ELLES SONT UNE ARME PATRONALE

C'est une prime le plus souvent, subissant, en cas d'absence non autorisée ou de grève, des abattements plus que proportionnels au temps d'absence.

Dans 27 % des établissements interrogés, cette menace est calculée, dosée, enregistrée dans un règlement.

La branche automobile apparaît comme l'élément moteur en ce domaine, suivie par la sidérurgie.

Si donc, certaines gratifications apparaissent comme répondant pour les salariés à des besoins particuliers, elles révèlent aussi une politique patronale inadmissible et dangereuse.

Nous ne voulons pas d'une récompense ou d'une allocation salariale, mais un vrai salaire garanti.

LES SOLUTIONS POSSIBLES ET VOULUES PAR LA C.F.D.T.

1^o) Une Allocation annuelle correspondant à un 13^e mois et faisant partie intégrante du salaire : un DU et non une libéralité.

2^o) Une Prime de Vacances négociée chaque année avec les organisations syndicales.

3^o) L'intégration dans le salaire horaire ou mensuel de toutes les autres gratifications existantes. Dans un premier temps, négociation d'un EQUILIBRE satisfaisant entre l'importance des gratifications et le niveau des salaires pratiqués.

4^o) La suppression de toutes les clauses antigrèves ;

5^o) La Négociation au niveau de l'entreprise des modalités de distribution des primes : ancienneté, qualification, hiérarchisation, etc.

UNE enquête sur les salaires horaires a été réalisée pour la deuxième fois depuis 1965 par la Fédération Générale de la Métallurgie C.F.D.T. (Voir « Voix des Métaux » d'octobre).

Cette enquête a révélé des disparités et anomalies scandaleuses et a fait de nouveau apparaître que la partie du salaire vraiment garantie accuse une fâcheuse tendance à continuellement s'amenuiser.

Les barèmes conventionnels garantissant le salaire se situent souvent à 15 % au-dessous des salaires réels.

Mais cela ne suffit pas pour nos patrons dont « l'imagination sociale » très fertile invente de nouvelles méthodes qui procèdent souvent beaucoup plus de la récompense que l'on donne ou retire, plutôt que d'un véritable salaire.

Les gratifications et la mensualisation sont des exemples types de ces récompenses. Il dépend de nous d'en faire, ou non, des facteurs de progrès.

POUR UN STATUT UNIQUE DU PERSONNEL LA MENSUALISATION DES HORAIRES

LES politiques de mensualisation pratiquées par les entreprises comprennent le paiement mensuel du salaire et l'extension partielle ou totale des avantages accordés aux mensuels.

Ainsi définie, la mensualisation répond à certains objectifs syndicaux et à certaines préoccupations patronales, ce qui explique que 36 % des entreprises pratiquent une politique de mensualisation.

En effet, elle peut accroître la protection face à la maladie, au congédiement, etc., ou encore amener la réduction des disparités dans des domaines tels qu'ancienneté, jours fériés, départs en retraite.

Mais, elle peut aussi devenir un moyen de pression en réservant à l'encadrement le choix des mensualisés à nommer ou par la menace de retrait du statut.

Les patrons y trouvent aussi quelquefois certains avantages en favorisant une certaine intégration du personnel et par la simplification de la paie.

Nous devons donc être très vigilants et savoir utiliser cette évolution. En ce domaine, comme lorsqu'il s'agit de primes, nous refusons les récompenses.

Nous voulons des garanties !

LA CFDT ET LA MENSUALISATION

LA MENSUALISATION DOIT TENDRE A L'EGALITE SOCIALE DE TOUS LES SALARIES PAR L'UNIFICATION DES STATUTS DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE VERS DE MEILLEURES GARANTIES.

En conséquence, nous ne pouvons accepter de voir se créer des catégories supplémentaires de travailleurs et que la mensualisation ne soit réservée qu'à une minorité.

VOIX DES METAUX N° 150 — NOVEMBRE 1967

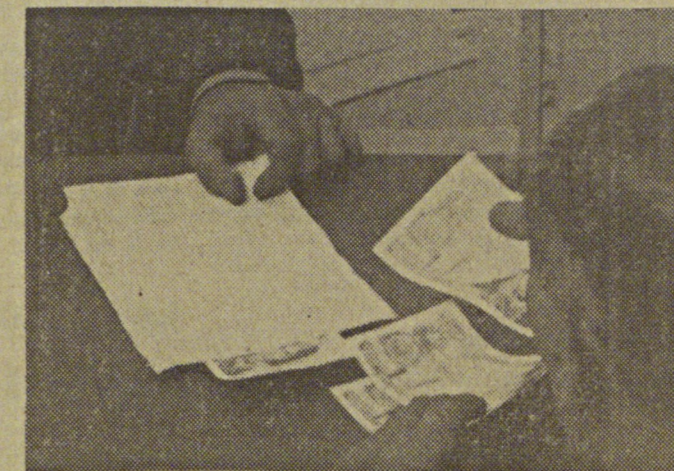
POUR LA C.F.D.T. LA MENSUALISATION DOIT PERMETTRE UNE PROTECTION ACCRUE en supprimant les inégalités, les disparités entre salariés d'une même entreprise, particulièrement en ce qui concerne la maladie, la maternité, les jours fériés, le départ en retraite, les indemnités de préavis, les primes d'ancienneté...

LA MENSUALISATION DOIT ETRE NEGOCIEE PARITAIREMENT car, étant politique de progrès, elle ne doit pas être l'occasion de renforcer l'arbitraire patronal en devenant un moyen de pression et de division.

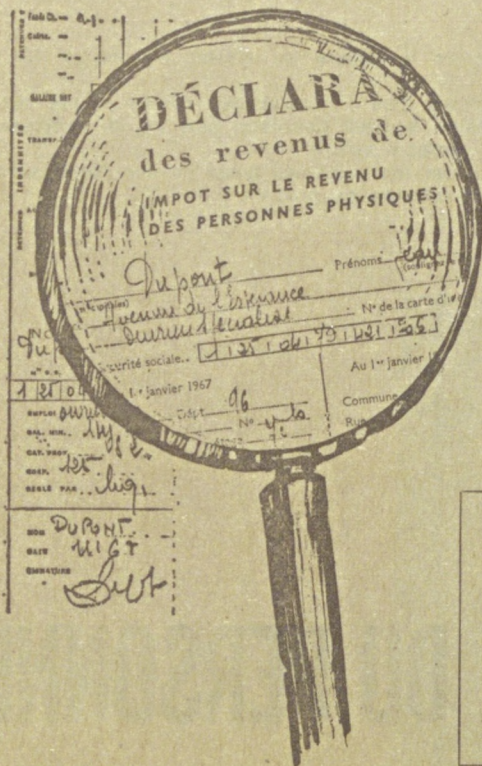
Toute intervention d'appréciation de l'encadrement et toute possibilité de retrait du statut amènent à considérer la mensualisation comme une récompense, que l'on donne ou retire suivant le comportement du salarié, ne peuvent être admises.

La Mensualisation vue comme une récompense — NON !

La Mensualisation vue comme une politique de progrès amenant des garanties meilleures — OUI !



Le directeur : J. MAIRE - Impr. Com., 28, place de l'Eperon, 72 - LE MANS



LA C.F.D.T. POUR LA JUSTICE FISCALE

PART DES IMPÔTS

	Sur la consommation	Sur la fortune
France	60 %	4 %
Allemagne	50 %	5 %
Italie	68 %	11 %
Pays-Bas	40 %	5 %
Belgique	56 %	6 %
Luxembourg	41 %	7 %

« Notre fiscalité, déjà peu équitable dans sa structure, a subi, ces dernières années, une évolution rétrograde qui a allégé la part payée par les classes sociales les plus fortunées (héritiers, bénéficiaires de succession, actionnaires ou créanciers de sociétés) et alourdi celle des petits contribuables (impôts sur la consommation et les petits salaires). »

(G. MATHIEU)

LA C.F.D.T. REVENDIQUE

- Des équipements collectifs importants :

— zones industrielles, logements, équipements urbains, écoles, hôpitaux, moyens de communication rapides et commodes.

- Une plus grande solidarité nationale — entre ceux qui ont la chance de bénéficier de l'expansion économique et les plus défavorisés.

L'impôt a un rôle essentiel dans le financement des dépenses publiques d'équipement et de solidarité.

LA C.F.D.T. DIT

Oui à l'impôt pour faire face aux besoins de la collectivité en matière d'enseignement, de santé, de logement,

d'équipement socio-culturel, de transport...

Non à l'impôt pour financer les dépenses improductives de l'Etat, notamment les dépenses militaires ou pour accorder des privilèges à certaines catégories.

Réclamer un allègement de la fiscalité pour tous n'est pas réaliste, ce qu'il faut, c'est plus de justice fiscale.

Dans l'immédiat, la C.F.D.T. s'élève contre la répartition de la charge fiscale particulièrement abusive à l'égard des petits et moyens salariés et des retraités dont les revenus sont déclarés par des tiers et échappent ainsi à toutes fraudes.

En attendant une réforme plus profonde de l'impôt sur le revenu :

LA C.F.D.T. PROPOSE

- ★ Relèvement substantiel de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu et révision des tranches d'imposition par une progressivité frap-

pant plus lourdement les hauts revenus.

- ★ Révision des dégrèvements familiaux et du « quotient familial » en fonction des modifications intervenues depuis 20 ans.

- ★ Refonte de l'impôt des catégories dont le revenu n'est pas déclaré par des tiers, pour s'orienter vers une imposition sur des revenus réels et non fictifs.

- ★ Lutte contre la fraude fiscale encore plus nécessaire après la parution des « ordonnances » et mise à la disposition de la direction générale des impôts de moyens en personnel et en matériel lui permettant de faire face à ses tâches en vue de réformer les mœurs fiscales.

- ★ Dans cette perspective, création d'un impôt permanent sur le capital facilitant une connaissance des revenus de l'ensemble des Français et permettant d'établir, en outre, une plus grande justice en matière de fiscalité locale.

en
France...
et dans
le
Monde

le budget de l'Éducation nationale ne sera pas à la hauteur des besoins

C'est ce qu'a rappelé le S.G.E.N. (Syndicat Général de l'Éducation Nationale C.F.D.T.) au cours d'une conférence de presse.

Le S.G.E.N. a particulièrement insisté sur :

- l'importance de la discussion budgétaire et la caricature dont elle est, à l'heure actuelle, l'objet.
- l'insuffisance des crédits alloués à l'éducation nationale au moment où chacun fait de la surenchère pour lui accorder « la priorité des priorités ».

le gouvernement se moque du Conseil Économique

Au cours de la séance plénière de rentrée du Conseil Economique, A. Jeanson a, au nom de la C.F.D.T., dénoncé l'attitude du gouvernement vis-à-vis du Conseil Economique.

Contrairement au règlement et aux engagements qu'il avait pris, le gouvernement n'a pas saisi le Conseil ni de la réforme de la Sécurité sociale, ni de la suite qu'il comptait donner aux propositions que le Conseil Economique lui a transmises.

la gravité de la situation de l'emploi

A la commission de la main-d'œuvre du Plan, R. Mathevet représentant C.F.D.T., a particulièrement insisté sur :

- La gravité du problème de l'emploi (près de 500.000 chômeurs).
- Les garanties sociales indispensables devant être complétées par une politique active
- La réduction du temps de travail avec maintien du pouvoir d'achat.

le congrès confédéral C.F.D.T.

Du 9 au 12 novembre, à la salle des fêtes d'Issy-les-Moulineaux, se tient le 34^e congrès de la C.F.D.T.

Plus d'un millier de représentants de toutes les professions, de toutes les régions de France y participent.

Chaque adhérent C.F.D.T. métaux y est représenté par les délégués de son syndicat métaux.

la conférence des pays sous-développés

La conférence des pays sous-développés s'est terminée le 25 octobre. Soixante-dix-sept pays étaient représentés à Alger. Dans son discours de clôture, le ministre algérien des Affaires étrangères a déclaré :

« Au-delà de l'espérance qu'elle soulève en Afrique, en Asie, en Amérique Latine, la Charte d'Alger est une invitation aux pays nantis à effectuer leur nécessaire reconversion et à accepter de livrer à nos côtés le seul combat valable de notre siècle : celui que nos peuples mènent quotidiennement contre le sous-développement ».

De son côté, le ministre des Affaires étrangères du Sénégal a affirmé :

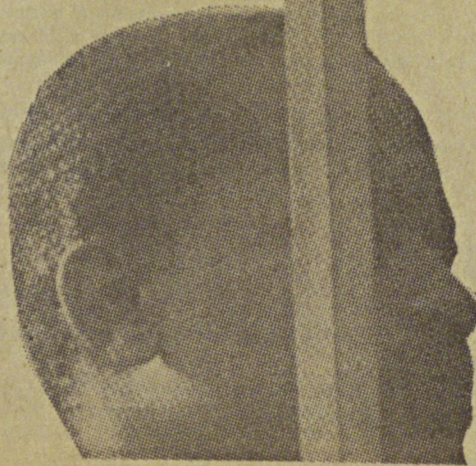
« Nous, du Tiers Monde, nous disons : assez de l'indépendance formelle ! Ce qu'il faut, c'est la conquête de nos droits souverains en matière économique et sociale ».

le fascisme en Grèce

Des journalistes grecs, exilés depuis le coup d'Etat militaire, sont venus au congrès des journalistes C.F.D.T.

Ils ont rappelé que le peuple grec avait une vieille habitude de la lutte clandestine et que la résistance s'organisait. Ils ont également fait part de leur déception quant à l'attitude prise par les pays européens devant le régime fasciste au pouvoir en Grèce.

UAW
ON
STRIKE
FOR
ANNUAL
INCOME



NOUVELLES

U. S. A. :

Ford : 8 semaines de grève

LE 26 octobre, les ouvriers des Usines Ford (U.S.A.) ont approuvé, à une très large majorité, l'accord intervenu entre le syndicat des Ouvriers de l'Automobile U.A.W. et la Compagnie FORD. Cette grève commencée le 6 septembre dernier concernait les 160.000 ouvriers de FORD, a coûté 160 millions de dollars en salaires et a représenté pour l'entreprise une diminution de production de 345.000 voitures et de 67.000 camions. (Cf Le Monde 25-10-67).

W. Reuther a qualifié cet accord d'historique, il concerne, en effet, la politique salariale de FORD pour les trois années à venir ; outre des augmentations salariales, il accorde aux ouvriers licenciés 95 % de leur salaire pendant 52 semaines pour 7 ans d'ancienneté et pendant 31 semaines pour ceux qui n'ont qu'une année d'ancienneté.

U. R. S. S. :

7 novembre : anniversaire

LE 7 novembre 1967, l'U.R.S.S. fête le cinquantenaire de la révolution qui fit de la sainte Russie des tzars, l'Union des Républiques Soviétiques et Socialistes.

Quelles que soient ses opinions religieuses, philosophiques ou politiques, aucun homme ne peut rester indifférent face à un événement historique qui fait qu'aujourd'hui plus d'un milliard d'hommes vivent dans un régime communiste.

Aujourd'hui comme hier, nous refusons le marxisme léninisme et le modèle soviétique comme modèles de société mais nous savons que les grands problèmes du monde se traitent non seulement à Washington mais aussi à Moscou et entre Washington et Moscou.

Nous connaissons le désir de paix d'un peuple qui a eu 20 millions de morts lors de la dernière guerre.

Nous avons salué le dégel qui a suivi la terreur stalinienne et nous souhaitons que la libéralisation du régime soviétique se poursuivant l'U.R.S.S. s'achemine, de plus en plus, vers un socialisme démocratique.

INTERNATIONALES

EUROPE : un tournant ?



TOUT TRAVAILLEUR EST CONCERNÉ

Plusieurs événements marquent l'Europe depuis quelque temps. Ceux-ci paraissent loin des travailleurs, pourtant toutes les décisions qui sont prises à ce niveau touchent à notre vie et ne doivent pas nous laisser indifférents.

Combien de fois entendons-nous dire par nos patrons et nos gouvernants qu'il est indispensable que nos industries se mettent au niveau de l'Europe. Certaines fermetures d'usines ou d'ateliers sont directement liées à des impératifs découlant de mesures décidées au niveau européen.

L'OUVERTURE DES FRONTIÈRES

Les droits de douane augmentaient les prix des marchandises produites dans les autres pays et permettaient ainsi aux produits étrangers de ne pas concurrencer les produits français dans notre pays. Les accords passés entre les 6 pays du Marché commun ont donc pour but de supprimer progressivement les droits de douane pour tous les produits fabriqués, cultivés ou élevés dans chacun de ces 6 pays.

Au moins théoriquement, car cette Europe des 6 est à base capitaliste, des ententes, plus ou moins occultes entre sociétés, permettent au plus puissant de se développer et d'écraser les autres.

L'ENTRÉE DE L'ANGLETERRE

Celle-ci pose des problèmes et ne se fera pas sans difficultés, car ce pays est une puissance industrielle égale à l'Allemagne de l'Ouest et souvent supérieure à la France ; son poids politique n'est donc pas sans inquiéter, car l'équilibre entre les grands dans les 6 risque ainsi de basculer. D'autre part, l'Angleterre a ses habitudes politiques et commerciales ayant des accords avec de nombreux pays dans le cadre du Commonwealth, ce qui n'est pas non plus sans conséquences. Les négociations risquent donc d'être longues et difficiles, chaque pays voyant son propre intérêt.

LA FUSION DES EXÉCUTIFS

Trois traités lient les 6 pays du Marché Commun, (les traités C.E.C.A.-C.E.E. et EURATOM). Chaque institution possédait son organisation, son organisme exécutif et son administration.

Depuis le 6 juillet 1967, les organismes exécutifs ont fusionné et les quelque 5.000 fonctionnaires au service de ces trois institutions vont voir leur nombre réduit, ce qui ne sera pas sans importance par les répercussions dans le domaine des réalisations concrètes. Celles-ci risquent d'être également réduites et les travailleurs de la sidérurgie pourraient être les premiers à en faire les frais. Avec la fusion disparaît un essai d'organisme supranational qu'était la haute autorité de la C.E.C.A. Les pays reprennent ainsi plus d'autonomie dans les décisions. Les gouvernements, et le nôtre en particulier, ont fait le choix de l'Europe des patries et marquent ainsi un point en ce domaine.

LA FUSION DES TRAITÉS

Après la fusion des 3 exécutifs européens et des administrations, dans les 2 ou 3 ans à venir, un nouveau traité unique sera élaboré.

L'Europe de demain sera-t-elle une « Europe des patries », basée sur les principes capitalistes et repliée sur elle-même ?

L'action syndicale, l'action politique, les choix que les travailleurs feront, les pressions qu'ils exerceront seront déterminants pour leur propre situation à travers l'Europe de demain.

ESPAGNE :

la repression continue

LES touristes étrangers sont rentrés chez eux, le soleil est moins brûlant mais la répression continue ; des centaines de salariés sont à la merci des services de police et de l'emprisonnement prolongé. A nouveau, des syndicalistes viennent d'être condamnés à Madrid et les arrestations se multiplient.

Malgré tout, le syndicalisme libre et démocratique se développe.

VOUS DEVEZ CE QUE SAVOIR

VACANCES DE NEIGE POUR LES JEUNES

Comme l'an dernier, un certain nombre de bourses de neige peuvent être accordées afin de permettre à des jeunes travailleurs de 16 à 25 ans, de partir au moins une semaine aux sports d'hiver.

La participation financière demandée aux boursiers est de 80 francs pour un séjour de sept jours et de 120 francs pour un séjour de dix jours (voyage, hébergement, forfait ski compris).

Les demandes de bourses doivent être déposées avant le 30 novembre auprès



des services départementaux de la Jeunesse et des Sports.

D'autre part, des subventions peuvent être accordées dans le cadre de stages de ski organisés en France ou en Allemagne, par l'Office franco-allemand pour la jeunesse.

Quelques adresses d'associations recevant des jeunes en vacances d'hiver et auxquelles il est possible de vous adresser :

- O.C.C.A.J.T.P., 20, boulevard Poissonnière, Paris (9^e).
- Loisir Populaire, 12, avenue Sœur-Rosalie, Paris (13^e).
- Union des Centres de plein air (U.C.P.A.), 62, rue de la Glacière, Paris (13^e).
- Fédération unie des auberges de la jeunesse, 11, rue de Milan, Paris (9^e).

FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI

Le « Journal officiel » du 13 octobre a publié plusieurs arrêtés fixant les taux de diverses primes accordées aux travailleurs sans emploi quittant leur région pour une autre dans laquelle existent des besoins en main-d'œuvre, ou lorsqu'il y a décentralisation d'une entreprise réalisée avec l'accord des pouvoirs publics dans une région de sous-emploi.

D'autre part sont fixées les modalités d'octroi de nouveaux avantages concernant les travailleurs en recherche d'emploi.

INDEMNITÉ DE DOUBLE RÉSIDENCE

Attribuée — pendant une durée maximum de six mois et égale, par jour, à trois fois le S.M.I.G. du lieu du nouvel emploi — aux travailleurs licenciés, chargés de famille qui se trouvent dans l'impossibilité de réinstaller leur foyer au lieu d'un nouvel emploi.

PRIMES DE TRANSFERT ET DE RÉINTÉGRATION

Ces primes prévues par un décret du 24 février 1964, sont augmentées et fixées en heures de S.M.I.G.

Ces primes sont les suivantes :

	LOGE PAR L'EMPLOYEUR		NON LOGE PAR L'EMPLOYEUR
	Eloignement inférieur à 100 km	Eloignement supérieur à 100 km	
Célibataire	800 heures	1.000 heures	1.600 heures
Marié sans enfant ..	1.000 heures	1.200 heures	2.000 heures
1 ou 2 enfants	1.200 heures	1.400 heures	2.200 heures
3 enfants et plus ..	1.400 heures	1.600 heures	2.400 heures

En heures de S.M.I.G. en vigueur, au lieu du nouvel emploi.

INDEMNITÉ DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉMÉNAGEMENT

La première indemnité est égale au prix du transport par chemin de fer de l'ancien au nouveau domicile sur la base d'un billet de deuxième classe de la S.N.C.F.

L'indemnité de déménagement est remboursée sur la base des frais réellement dépensés sans que cela puisse excéder le coût du transport de trois tonnes de mobilier par la S.N.C.F.

Pour bénéficier de ces primes, le travailleur doit se réinstaller à plus de 20 km de son ancien domicile.

BON DE TRANSPORT GRATUIT

Délivrés aux travailleurs salariés privés d'emploi ou menacés de licenciement, inscrits comme demandeurs d'emploi, pour leur permettre de répondre aux convocations des services publics de l'emploi en vue de leur reclassement (le déplacement doit excéder 100 km).

INDEMNITÉ DE RECHERCHE D'EMPLOI

(Comprenant le remboursement des frais de transport et une allocation forfaitaire de séjour) accordée aux mêmes catégories de travailleurs, sous condition de ressources.

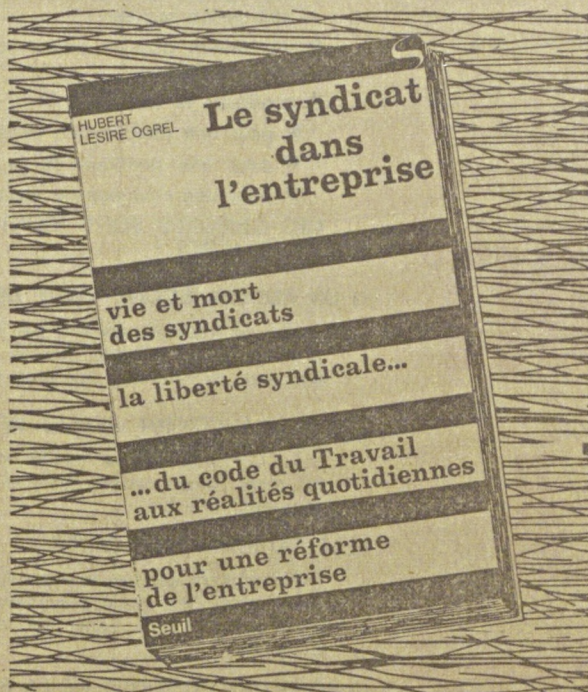
La pour Vous...

LE SYNDICAT DANS L'ENTREPRISE

QUELQUE cent pages qui se lisent comme un roman, tel est l'ouvrage réalisé par H. Lesire Ogrel qui fut longtemps responsable du service juridique de la C.F.D.T.

Ce livre relate la lutte des militants pour implanter le syndicat dans l'entreprise, l'attitude d'un patronat qui se croit toujours de droit divin, l'incapacité du ministère du Travail et de ses services et cela à travers des faits vécus et précis.

Ce livre est aussi une contribution importante à l'édification d'un droit du travail qui corresponde aux besoins de notre société actuelle et cela afin que, comme c'est encore le cas général, la liberté ne s'arrête pas au seuil de l'entreprise.



"Le Syndicat dans l'entreprise"
Collection Société aux Editions du Seuil

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

LES diners-débats, les déjeuners d'affaires sont très à la mode et les ministres y sacrifient beaucoup.

C'est ainsi que le 9 octobre, M. Debré, ministre de l'Economie et des Finances, a participé au dîner-débat des « Echos » et a, entre autres, déclaré que pour ce qui concerne « les impôts directs, les impôts indirects, les prestations sociales, on s'aperçoit que la situation des pays du Marché commun est assez proche, qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre... ».

On ne connaît pas l'écho qu'ont eu ces propos dans les milieux patronaux qui clament habituellement à tous les échos qu'ils sont écrasés sous les impôts et les charges sociales.

Quant à notre ministre des Affaires sociales, ils déjeunait le 10 octobre avec les journalistes de l'information sociale et nous retiendrons de ses propos que :

« Nous vivons dans une société libérale... (et) nous ne devons pas avoir honte du profit dans la mesure où il est le moteur de l'économie... »

On croirait entendre Bercot, le grand patron de Citroën, il est vrai que Jeanneney a ajouté que « le paritarisme est une des modalités indispensables du libéralisme économique » et là Bercot et Cie doivent estimer que le paritarisme n'est vraiment pas indispensable.

Toujours au cours du même déjeuner, le même Jeanneney, d'après « L'Usine Nouvelle », se félicita que « la réforme de la Sécurité sociale permettra, tous les mois, dans chacun des 250 conseils d'administration, des contacts réguliers entre le patronat et les cinq centrales ouvrières. On y parlera, bien sûr, de Sécurité sociale, mais rien n'interdira d'aborder d'autres problèmes. »

On pourrait, par exemple, parler de la capacité du ministre des Affaires sociales... mais arrêtons là, on risquerait d'être impoli.

Jean-Pierre

Les photos de ce numéro :
LE MAINE LIBRE - F.T. LEE-
NART - U.A.W. SOLIDARITY
et V.M.

« VOIX DES METAUX »
Fédération Générale
de la Métallurgie C.F.D.T.

Rédaction - Administration
5, rue Mayran, 75 - PARIS (9^e)
Téléphone : 578-14-50
878-14-51 - 878-91-03
526-52-13

Le Gérant : Jean MAIRE

Pour la publicité
Régisseur exclusif :
M. G. GIFFARD
44, rue de la Marseillaise
94 - VINCENNES
Téléphone : 328-92-81

Imprimerie spéciale
« VOIX DES METAUX »
28-30, pl. de l'Eperon, LE MANS
Travail exécuté par des syndiqués

POUR LE DROIT A LA SANTÉ

LA C.F.D.T. réclame l'abrogation des ordonnances relatives à la Sécurité Sociale et cela signifie une Gestion Ouvrière dans le cadre d'une politique économique et sociale dynamique

Aussi la PRESENCE CONTESTATAIRE que la C.F.D.T. a décidé d'assurer dans les nouveaux conseils d'administration des organismes de Sécurité sociale s'y manifeste de manière active avec les OBJECTIFS suivants :

- * sauvegarder le bien-être matériel des assurés et allocataires et s'opposer à toute régression sociale ;
- * reconquérir pour la classe ouvrière la Sécurité sociale, telle qu'elle avait été voulue à la Libération ;
- * continuer le combat :
 - pour une planification démocratique des prestations sociales,
 - pour une politique de la Santé,
 - pour des réformes de structures dans les domaines médicaux et pharmaceutiques.

CES OBJECTIFS SONT CONTENUS DANS LES ONZE CONTREPROPOSITIONS C.F.D.T. CI-APRES :

1) UN BUDGET SOCIAL ACTIF DE LA NATION

Qui se traduit, en fait, par la prise en charge par le budget de l'Etat de certaines prestations en relation directe avec la politique qu'il veut mener (politique nataliste, politique de l'habitat, politique de généralisation de la Sécurité Sociale etc...).

2) UN FINANCEMENT PUBLIC DES CHARGES INDUES

La C.F.D.T. l'évalue à 400 milliards d'anciens francs (Paiement d'Allocations à ceux qui n'ont jamais cotisé, charges d'amortissement des hôpitaux incluses dans le prix des journées, etc...).

3) LE PATRONAT DOIT PAYER

Notamment assurer une solidarité réelle entre tous les groupes sociaux et non seulement entre les seuls travailleurs.

En agissant pour peser sur la formation des coûts (médecine, pharmacie, hôpitaux et cliniques).

4) POUR UNE POLITIQUE DE LA SANTE

En particulier pour la part du revenu national que la collectivité entend consacrer aux dépenses de santé.

5) DES REFORMES DE STRUCTURE DANS LES DOMAINES : HOSPITALIER, MEDICAL ET PHARMACEUTIQUE.

Il est anormal que le seul moteur de ce secteur soit le profit capitaliste et la cause du coût exagéré des spécialités.

6) UNE SECURITE SOCIALE UNITAIRE

7) UNE GESTION OUVRIERE DE LA SECURITE SOCIALE

Et non un paritarisme « bidon » où le patronat en plus de la moitié des sièges, disposera de comparses pour mettre en œuvre sa politique avec l'argent des travailleurs.

8) UNE PLANIFICATION DEMOCRATIQUE DES PRESTATIONS SOCIALES

Partant des besoins des vieux, des invalides, des familles et faisant en sorte que la France riche, par l'impôt, soit solidaire de la France pauvre.

9) PAS DE POLICE DES PRESTATIONS

C'est-à-dire ne pas partir que des impératifs financiers.

10) DES METHODES D'INTEGRATION DES PRESTATIONS SOCIALES DANS LE PLAN

11) L'ETAT MODERNE DOIT AVOIR UN ROLE DYNAMIQUE DANS LE CADRE D'UNE VERITABLE POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE.

Tout en constituant un apport positif, ces contrepropositions sont loin d'être définitives. Les travaux vont se poursuivre, notamment au cours du Congrès Confédéral qui se tient actuellement.

La C.F.D.T. mettra tout en œuvre, dans l'indépendance syndicale, pour une autre alternative politique rendant possible la reconquête de la Sécurité Sociale liée à ces contrepropositions.

AVEC LA C.F.D.T.